



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 109098

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nocivité des régimes alimentaires. Alors que les régimes alimentaires ont pris depuis quelques années une importance considérable, une équipe de médecins avait été chargée par l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) de rédiger un rapport sur les régimes. Celui-ci, publié il y a quelques mois, s'intitulait « Évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement » ; il accablait les régimes en général et en particulier celui du moment, le régime "Dukan". L'inefficacité, la nocivité, la dangerosité des régimes alimentaires hors prescriptions médicales, ont été soulignés. Alors que le programme nutrition Santé assène de manger cinq fruits et légumes par jour, ces régimes en interdisent la consommation. Face au manque de cohérence de ce discours nutritionniste, il souhaite savoir comment le Gouvernement peut recadrer les pratiques nutritives de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Le rapport de L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), portant sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement, a été réalisé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS 2006-2010) sur saisine de la direction générale de la santé. Ce rapport indique que la recherche de la perte de poids sans indication médicale formelle comporte des risques. Ainsi, l'ANSES souligne que la prise en charge d'une demande d'amaigrissement nécessite un accompagnement médical. Dans le cadre du Plan obésité 2010-2013 souhaité par le Président de la République, l'accent sera mis notamment sur le rôle des médecins traitants dans la prise en charge initiale du surpoids et de l'obésité pour vérifier la pertinence, d'un point de vue de santé, de la demande de perte de poids. La Haute Autorité de santé élabore des recommandations de bonne pratique clinique pour la prise en charge médicale de premier recours du surpoids et de l'obésité pour les enfants et les adolescents, d'une part, et pour les adultes, d'autre part. Ceci permettra de fournir aux médecins les éléments validés scientifiquement leur permettant d'assurer la surveillance et le maintien ou l'atteinte d'un poids corporel satisfaisant pour la santé. Afin de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé sur cette question, une action de communication est prévue dans le cadre du PNNS 2011-2015 et du Plan obésité.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109098

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5334

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11159